

Quand peut-on soupçonner que l'enfant a un trouble de la parole ou de l'audition?

Parole : Quand l'enfant de **18 mois** ne peut : employer 10 mots ou plus pour communiquer... suivre de simples instructions... imiter certains mots ou sons. Quand l'enfant de **deux ans** n'utilise pas des phrases de deux mots ou plus pour s'exprimer... ne peut saisir les concepts tels haut, bas, grand, petit ou n'essaie pas de dire son propre nom. Quand l'enfant de **trois ans** ne peut se faire comprendre facilement par un adulte qui n'est pas membre de la famille immédiate... n'emploie pas les mots « moi » ou « toi »... ne pose pas de questions en utilisant « quoi »... ne prononce pas les sons m, n, ng, p, f, ou h dans les mots ou n'utilise pas des phrases de trois ou quatre mots pour s'exprimer.

Audition : Quand le **nouveau-né** ne : réagit pas aux bruits à l'âge de trois mois... tourne pas les yeux vers un locuteur ou la source d'un son à l'âge de trois à six mois... sourit pas lorsqu'on lui parle à l'âge de trois à six mois ou ne vocalise pas ou ne babille pas seul ou avec d'autres à l'âge de trois à six mois. Lorsque l'enfant de **18 mois** ne pointe pas du doigt ou ne gesticule pas pour attirer l'attention sur des objets ou des événements... n'emploie pas des mots pour obtenir ce qu'il veut ou tire sans cesse sur ses oreilles. Lorsque l'enfant de **trois ans** monte le volume de la télévision ou de la radio plus fort que ne le font les autres membres de la famille ou n'entend pas lorsqu'on l'appelle d'une autre pièce.

Si vous croyez qu'il y a un problème, consultez un professionnel. Consultez les Pages Jaunes ou visitez notre site Web pour trouver un orthophoniste ou un audiologiste près de chez vous : www.caslpa.ca.